

Présents : Cyril CIBERT Maire, Jean-Pierre BARON 1^{er} adjoint, Caroline BOUNAB conseillère municipale, Jean FORET-BRUNO, conseiller municipal, David HERAULT conseiller municipal, Dominique BROCC, conseiller municipal, Mickaël PELLETIER conseiller municipal.

Absents excusés : Nathalie TRANCHANT (pouvoir à Jean-Pierre BARON)
Maxime FILLAUD (pouvoir à Cyril CIBERT), Ophélie COLLARD (pouvoir à David HERAULT).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BARON

Début de séance à 08h00

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du rapport de la CLECT du 18 décembre 2024,
2. Transport bus RPI,
3. Recours promoteur projet « ferme éolienne »,
4. Nuisances étourneaux dans le bourg,
5. Budget 2024 et perspective 2025,
6. Chenevelles d'Antan 10 mai 2025,
7. Protection sociale complémentaire Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne
8. Questions diverses

1) Validation du rapport de la CLECT du 18 décembre 2024 :

Vu les dispositions du IV de l'article 1609 nonies du code général des impôts,
Vu l'article L5211-17 du code général des collectivités locales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut,
Vu la délibération du conseil communautaire du 22 juillet 2020 portant constitution de la Commission d'évaluation des charges transférées,

Vu le rapport du CLECT daté du 18 décembre 2024, qui a procédé à l'étude des points suivants :

Réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de la Roche-Posay dans le cadre du solde de l'emprunt concernant la ZAE des Chaumettes,
Solde des études en cours de PLU reprise par la CAGC,
Rappel sur le vote du rapport de la CLECT,
Attribution de compensation prévisionnelle 2025

Considérant qu'il est nécessaire de tenir compte des évolutions des charges entre le Grand Châtellerault et les communes membres,

Considérant que le conseil municipal de Chenevelles, membre du Grand-Châtellerault, est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées et sur les nouveaux montants d'attribution de compensation induits, tels qu'ils sont présentés dans le rapport de la CLECT,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

D'APPROUVER à l'unanimité le rapport de la CLECT du 18 décembre 2024

2) Transport bus RPI :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Maire de Monthoiron l'a alerté concernant les frais du transport qui ne cessent d'augmenter. Il faut envisager plusieurs solutions afin de maintenir ce service pour les familles. Dans un premier temps, il faut se rapprocher du Grand-Châtellerault pour intégrer l'appel d'offre, il faut également prévoir rapidement une réunion entre les deux communes.

3) Recours promoteur projet « ferme éolienne » :

Après des échanges, le conseil autorise le maire à agir en justice suite au recours de VolksWind contre la décision d'arrêté préfectoral n°02024-SGAD/BE-218 en date du 1^{er} octobre 2024.

L'ASPC avec le soutien du Conseil Municipal organise une réunion d'informations ou seront abordés les thèmes suivants :

- Explication du processus éolien.
- La maîtrise foncière acquise avant les études d'impact.
- Des études faites par des bureaux financés par les promoteurs
- Une enquête publique avec un avis défavorable (juin 24)
- Un refus d'autorisation par le préfet (01 octobre 24)
- Un recours par le promoteur le 27 novembre 24.
- Présentation du contentieux. C'est la phase engagée par le promoteur contre le préfet et pour laquelle le maire, représentant la commune peut agir en justice. L'action ne peut être portée que par un avocat et repose sur des mémoires écrits. Le délai pour contribuer est limité par la cour administrative d'appel. Le contentieux peut durer quelques mois à quelques années.
- La description des faiblesses d'un projet qui méprise les décisions des communes, des habitants, de l'enquêtrice et du préfet. Un projet qui n'est pas conforme aux recommandations SIGENA* construites par la région et les promoteurs. Des études qui négligent les hameaux sur le plan visuel et acoustique. Des suivis pour les chiroptères en dessous des enjeux.

4) Nuisances étourneaux dans le bourg :

Depuis quelques temps, chaque soir, des milliers d'étourneaux viennent se nicher dans les arbres et provoquent des nuisances. Il existe plusieurs méthodes qui les feraient fuir, exemple :

Répulsifs sonores : Utiliser des dispositifs émettant des sons de prédateurs naturels, tels que des rapaces ou des cris d'oiseaux de proie. Actuellement testé par une conseillère.

5) Budget 2024 et perspectives 2025 :

Le compte administratif 2024 est en cours de vérification avec la trésorerie, si possible, il sera voté fin mars.

Le budget 2025 est également en cours de construction.

6) Chenevelles d'Antan :

Monsieur Jean FORET-BRUNO fait un point sur l'organisation et l'avancée de cette journée. Il indique notamment 2 partenaires financiers : Panneaux Pocket et AIR BNB.

Un repas offert aux bénévoles est prévu le samedi 10 mai.

7) Protection sociale complémentaire – Risque santé Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne :

Le Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

La mutuelle santé intervient en cas de maladie, accident, maternité et complète la couverture apportée par la Sécurité Sociale. Elle permet le remboursement de frais non couverts, ou partiellement couverts par la Sécurité Sociale.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2025 une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la santé pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2026.

Les garanties et les tarifs obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux ou montant de participation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

DECIDENT de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

DONNENT MANDAT au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.

AUTORISENT le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Questions diverses :

- Le remplacement des panneaux des lieux-dits touche à sa fin
- Remerciements à Mme Glain et Ezilda pour les dorures des plaques du monuments aux morts
- Le prochain comité de pilotage PLUi-HM se tiendra le 20 mars à Chenevelles
- L'association « Chatel Nordic 86 » organise une randonnée pédestre sur la commune le 14 septembre prochain.
- Doriand ROBIN-BONNAMY, candidat au Pass'Permis est venu se présenter au conseil municipal
- Les instituteurs avaient demandé le remplacement de quelques chaises dans les classes. Après discussion, le Conseil Municipal mandate Mickael Pelletier pour l'acquisition d'un lot de 30 chaises d'occasions.
- Le directeur de l'école avait également demandé à avoir un téléphone portatif afin de pouvoir facilement répondre et/ou passer des appels lorsqu'il se trouve en journée de décharge puisqu'il s'installe dans la bibliothèque. C'est désormais opérationnel depuis mi-février.

La séance est levée à 12h00

Le Maire,
Cyril CIBERT

Secrétaire de séance
Jean-Pierre BARON

Handwritten signature of Cyril Cibert in blue ink, with a horizontal line under the name.